

**POUR ALMA CONSULTING GROUP, LEADER EUROPEEN DE L'OPTIMISATION DES COUTS,
IL EST PREFERABLE DE LUTTER EFFICACEMENT CONTRE L'ABSENTEISME DANS LA FONCTION PUBLIQUE
POUR REALISER DES ECONOMIES QUE DE CREER DES CHARGES SUPPLEMENTAIRES
POUR LES ENTREPRISES**

Le gouvernement vient d'annoncer la mise en place d'un quatrième jour de carence (non pris en charge par la sécurité sociale) pour les arrêts maladie des salariés du secteur privé et d'instaurer pour la première fois un délai de carence pour les salariés du secteur public, par « souci d'équité » et pour lutter contre la fraude. Le gouvernement table sur une économie de 200 millions d'euros par an pour la sécurité sociale pour le secteur privé et de 240 millions d'euros pour la fonction publique.

Carence, maintien de salaire et responsabilisation financière font reculer l'absentéisme

Selon les statistiques, les salariés du privé sont absents 14,5 jours par an (dont 85% pour arrêt maladie), les salariés du public sont absents 22 jours par an en moyenne. Il y a plusieurs causes à cet écart : en premier lieu, la Sécurité Sociale n'indemnise les salariés en maladie qu'à compter du 4^{ème} jour d'absence et pour 50% du salaire brut et ce, limité à un certain plafond. L'employeur privé, assure un maintien de salaire après déduction des indemnités journalières de la SS dans certaines limites en application des conventions ou accords collectifs (c'est-à-dire une prise en charge par l'employeur de 75 à 80 % des journées de carence). L'employeur et le salarié co-finencent dans bon nombre d'entreprises un régime de protection sociale qui vient compléter ou se substituer au maintien de salaire assuré par l'employeur.

Seules 20% des entreprises (majoritairement des TPE) n'assurent pas de maintien de salaire.

Dans la fonction publique, les fonctionnaires titulaires continuent d'être payés par la collectivité dès le 1^{er} jour d'arrêt, et sans baisse de leur traitement ni plafond pour des durées pouvant aller jusqu'à 3 ans. En outre, aux coûts de prise en charge, il faut ajouter les coûts de remplacement, ce qui alourdit la facture pour l'Etat.

Mais, au-delà du financement du système de prise en charge, pour réaliser des économies substantielles, il s'agit en premier lieu de lutter contre l'absentéisme dans la fonction publique dont le coût est estimé à 10 milliards d'euros. Dans le cas du privé, le salarié et l'employeur sont tous les deux très directement concernés par l'absentéisme, ce qui n'est pas le cas dans la fonction publique où, ni le fonctionnaire ni son supérieur hiérarchique ne sont concernés directement par l'absentéisme.

Des économies insuffisantes, une équité discutable, de vrais risques

L'instauration d'un délai de carence et l'absence de prise en charge intégrale a très certainement un impact positif sur l'absentéisme. C'est nécessaire car les fonctionnaires doivent être responsabilisés sur leur absentéisme, ainsi que leur management. Mais, elle ne peut constituer le seul remède.

Tout comme dans le privé, l'absentéisme n'est pas une fatalité uniquement liée à un état de santé mais une affaire de management. Au-delà d'un seuil incompressible, il est l'expression au jour le jour de la mobilisation des salariés et des fonctionnaires. L'analyse des raisons évoquées par les personnes intéressées, montre que plus de 60 % des racines de l'absentéisme sont relatifs à la démotivation. Si on ajoute le vieillissement de la population dans les entreprises et la fonction publique on dégage les causes majeures et donc les pistes d'action possibles. Il en va très certainement de même pour les fonctionnaires. **« Information, sentiment d'utilité et latitude décisionnelle restent les meilleurs remparts contre l'absentéisme », indique Olivier Gignoux, directeur du pôle social d'Alma Consulting Group.**

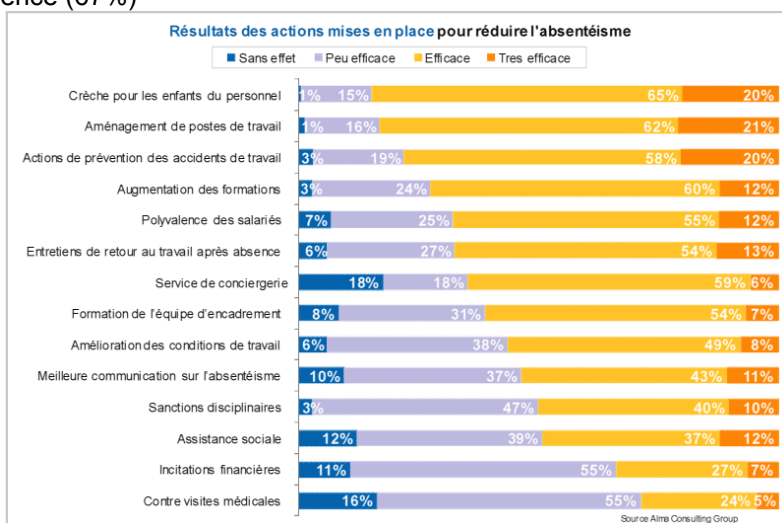
Les entreprises à la double peine

En revanche, Il nous paraît tout à fait contraire à l'équité invoqué par le gouvernement d'ajouter simultanément un jour supplémentaire de carence dans le secteur privé. Ce 4^{ème} jour de carence dans le privé n'est rien d'autre qu'un transfert de son coût vers les entreprises estimé aujourd'hui à 200 millions d'euros. Ce qui aura comme principal effet d'alourdir le coût de la main d'œuvre réduisant la compétitivité des entreprises et le pouvoir d'achat de leurs salariés.

Pour information, dans notre Baromètre de l'absentéisme, nous avons identifiés les actions efficaces contre l'absentéisme, parmi lesquelles, au top 5 on peut citer

- l'aménagement des postes de travail considéré à 83% comme efficace ou très efficace,
- les actions de prévention des AT (78%),
- l'augmentation des formations (72%)
- la polyvalence des salariés (67%)
- l'entretien de retour au travail après absence (67%)
- Ces actions innovantes apparaissent comme véritablement efficaces puisque c'est dans les entreprises ayant une crèche ou une conciergerie, qu'on enregistre les taux les plus bas d'absentéisme.

Les actions dites « mécaniques » comme les contre-visites médicales, les incitations financières ou les sanctions disciplinaires sont sans effet ou peu efficaces.



Leader européen du conseil opérationnel, Alma Consulting Group (CA 2010 : 271 M€ et 1700 collaborateurs au 31/12/10) accompagne les grandes entreprises, les PME et les organismes publics à réaliser des économies sur leurs postes de charges et leurs taxes, maîtriser leurs différents coûts et obtenir des financements, aides ou subventions, sans jamais mettre en cause l'organisation ou les acquis sociaux. Avec une rémunération exclusivement indexée sur les résultats obtenus, les experts d'Alma Consulting Group réalisent des audits fiscaux (foncier, urbanisme), des audits sur les coûts sociaux, les achats non stratégiques, les coûts environnementaux et les assurances (protection sociale et gestion actuarielle des organismes assureurs). Fondé en 1986 par Marc Eisenberg, Alma Consulting Group est présent dans 10 pays dont la France (Espagne, Royaume-Uni, Pologne, Belgique, Allemagne, Portugal, Hongrie, la République Tchèque et Canada). Alma Consulting Group est agréé par l'OPQCM (Office Professionnel pour la Qualification des Conseils en Management), certifié ISO 9001 nouvelle norme pour l'ensemble de ses activités depuis décembre 2003 et membre du Syncost, (Syndicat professionnel des sociétés de conseil opérationnel en optimisation des coûts).